



## Litige fraude à la carte bancaire

-----  
Par Amaryllis

Madame, Monsieur,

Je me présente en quelques mots, Amaryllis Muller étudiante en Master 2 à l'IAE Caen en Normandie en double diplôme avec l'école de management.

Aujourd'hui, j'ose vous contacter concernant un litige avec ma banque la BNP Parisbas. J'ai été victime d'une fraude à la carte bancaire au mois de novembre, c'est un vol de carte bancaire qui les voleurs ont réussi à trouver mon code bancaire, et ont retiré la somme de 1000 € sur mon compte courant.

La banque refuse de me rembourser le dommage, malheureusement, la cause est l'utilisation du code de ma carte. De plus, j'ai la preuve que lorsque les paiements ont été effectués je n'étais pas en possession de ma carte. Je n'ai communiqué mon code à personne. Cela fait déjà 5 mois, j'ai pourtant transmis tous les documents à la banque: Déclaration de vol, attestation sur l'honneur ....

Avez-vous des cas similaires au mien ? Connaissez vous un moyen de résoudre le problème? Pourriez-vous m'aider ? S'il vous plaît.

Je trouve la situation très injuste, j'ai un prêt étudiant à rembourser, la somme de 1000€ représente un moment très important.

Merci de votre attention,

Je vous souhaite une excellente journée,

Amaryllis MULLER  
0677197202

-----  
Par janus2

Bonjour,  
La banque applique le code monétaire et financier, article L133-19, IV :

IV. ? Le payeur supporte toutes les pertes occasionnées par des opérations de paiement non autorisées si ces pertes résultent d'un agissement frauduleux de sa part ou s'il n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave aux obligations mentionnées aux articles L. 133-16 et L. 133-17.

Elle considère que le retrait avec usage du code secret démontre une négligence de votre part.

-----  
Par ESP

BONJOUR  
IL faudrait SVP effacer vos noms et numéros de téléphone, qui ne doivent pas être cités sur ce site.